



**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME
Samedi 27 août 2022
LA FETE DES FOINS – PARC DE LA CANTONNE – MONTFAVET (84140)**

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 : Le Moto Club d'Avignon organise le 27 août 2022, à MONTFAVET (84140) au Parc de la Cantonne en même temps que les animations de la Fête des Foins, un intermédiaire du Championnat de France de Tourisme de la Fédération Française de Motocyclisme et une manche du Championnat de Ligue Provence de Tourisme.

Art. 2 : Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers licenciés FFM et indépendants, de véhicules de la catégorie « motorcycle », dont les motos électriques, homologués et assurés pour circuler sur la voie publique, conformes à la législation en vigueur et dans un état normal de fonctionnement.

Art. 3 : Cette étape comptant pour le Championnat de France de Tourisme des Clubs et le Championnat de Ligue Provence de Tourisme, seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants détenteurs d'une licence FFM Tourisme (NTO), en cours de validité, pourront prétendre aux différents classements.

Art. 4 : Les licenciés FFM bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au **12/08/2022**.

Art. 5 : Cette activité se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée et dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage et sans classement ni mesure de performance.

Art. 6 : Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Art. 7 : Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

Art. 8 : La non présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation et du permis de conduire, autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Art. 9 : Le montant de l'inscription pour un licencié FFM est de 25 € pour le forfait de base.

Pour un non-licencié le montant de l'inscription est de 35 € pour ce même forfait de base. Pour les enfants de 8 à 12 ans, le forfait de base est de 15 €, gratuit pour les moins de 8 ans.

Après le 12/08/2022 (délai de 15 jours précédant le rassemblement), une majoration de 10 € sera appliquée, soit :

35 € pour les licenciés, 45 € pour les non licenciés, dans la limite des places disponibles.

Ce forfait de base donne droit aux prestations prévues suivantes : pot de bienvenue, repas du samedi soir dans le cadre de la Fête des Foins, petit-déjeuner dimanche matin au stand, balade du samedi après-midi.

Un repas froid le samedi midi est proposé sous forme d'option payante (15 €).

Le pointage sans participation est de 10 €.

Les repas du samedi soir étant réservés par avance, aucune inscription ne sera prise le jour même.

Art. 10 : Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel de base, devront être adressées **avant le 12/08/2022** à

Myriam DELEPINE – 39 B, avenue des Cèdres – 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON (Tél. : 06 78 93 86 10)

Art. 11 : Le parcours pour accéder au lieu de rassemblement sera fléché à l'aide du matériel homologué par la Commission Tourisme FFM.

Art. 12 : Le pointage d'arrivée par le Moto Club d'Avignon se fera au stand n° 1 de la Fête des Foins organisée au Parc de la Cantonne à Montfavet, le samedi 27/08/2022 de 09h00 à 12h30.

Un parc moto sera mis en place avec un pré-pointage à la place de l'église.

Le pointage des carnets se fera au stand du MCA installé dans le parc des festivités (Vigipirate interdit l'accès aux véhicules à moteur dans l'enceinte du parc).

Le pointage de la balade par la FFM se fera au stand n° 1 de la Fête des Foins organisée au Parc de la Cantonne à Montfavet, le samedi 27/08/2022 au retour de la balade.

La balade aura lieu le samedi 27 août 2022 à 14h00 précise, départ à la place de l'église.

Art. 13 : Les points seront attribués par la Commission Nationale de Tourisme suivant le Règlement 2022 du Championnat de France de Tourisme en vigueur pour l'intermédiaire.

Les points seront attribués par la Commission de Tourisme LMRP suivant le Règlement 2022 du Championnat de Provence de Tourisme pour la manche du CPT.

Art. 14 : Le jury de l'épreuve est composé du Président du Moto Club d'Avignon, du délégué de la Commission Nationale de Tourisme et du délégué de la Commission Tourisme de la Ligue de Provence.

Art. 15 : La remise des prix pour le Championnat de Provence aura lieu dans la soirée du samedi.

Classement LMRP

- Les trois premiers clubs
- Le premier pilote randonneur
- La première pilote randonneur
- Premier(e) passager(e)
- En supplément récompenses à la discrétion du club

Art. 16 : Les éventuelles réclamations devront être présentées conformément au règlement de la Commission Nationale de Tourisme FFM 2022.

Art. 17 : Les participants non présents à ce rassemblement ne pourront prétendre à aucun remboursement, sauf cas particulier comme hospitalisation avec certificat à l'appui. De même, les conditions météorologiques ne sont pas considérées comme motif d'annulation et de remboursement.

Art. 18 : Durant toute la durée de la manifestation, les participants restent maîtres de leurs actes. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou incident (perte, vol ou dégradation de biens personnels...), causé par les participants eux-mêmes.

Art. 19 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Art. 20 : Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également, à titre gratuit, l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix, par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc. et ce, sans limitation de durée.

Art. 21 : **En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.**

Montfavet, le 24 mai 2022

Moto Club d'Avignon



MOTO-CLUB
d'Avignon et de Vaucluse
4 Square des Cigales
84140 MONTFAVET

Ligue Motocycliste Régionale
de Provence

30/05/2022



LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE DE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistesprovence@orange.fr



Fédération Française
de Motocyclisme



**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME**

Samedi 27 août 2022

LA FETE DES FOINS – PARC DE LA CANTONNE – MONTFAVET (84140)

PROGRAMME

Samedi 27 août 2022

09h00 / 12h30 : Accueil des participants au parc moto, suivi du pointage au stand MCA Parc de la Cantonne

12h00 / 13h30 : Repas froid sur option à récupérer au stand MCA de la Cantonne.

14h00 : Départ de la randonnée moto Place de l'Eglise (~ 110 km)

17h30 / 18h00 : Retour Parc de la Cantonne et pointage de la balade pour l'intermédiaire CFT

19h30 : Remise des coupes et pot de bienvenue

20h30 : Repas au sein des festivités de la Fête des Foins

Dimanche 28 août 2022

08h30 / 10h00 : Petit-déjeuner au stand du MCA au Parc de la Cantonne

09h00 : Reprise animations de la Fête des Foins

HOTELS ET CAMPING à proximité AVEC NAVETTES PREVUES

CAMPING FONTISSON

1125 Route d'Avignon

84470 CHATEAUNEUF de GADAGNE

Tél. : 04.90.22.59.77

info@campingfontisson.com

www.campingfontisson.com

HOTEL KYRIAD AVIGNON

35, Allée des Fenaisons

84140 MONTFAVET

Tél. : 04.90.13.85.00

avignoncapsud@kyriad.fr

www.kyriad.com

IBIS STYLES AVIGNON SUD

2958, avenue de l'Amandier

84000 AVIGNON

Tél. : 04.90.87.62.36 – Fax 04.90.87.86.60

h0399@accor.com

www.ibis.com

